

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ODDO BHF Polaris Moderate CR-EUR

Ce fonds est géré par ODDO BHF Asset Management GmbH.

ISIN : DE000A2JJ1W5

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le but recherché par un placement dans le fonds est d'éviter des pertes importantes dues à une chute des cours des actions grâce à la répartition des actifs et de dégager un rendement supplémentaire, supérieur à celui d'un investissement obligataire. Le fonds investit activement dans un mélange d'obligations, d'actions, de certificats et de placements sur le marché monétaire. Sur une base agrégée, l'allocation aux actions et aux obligations est principalement axée sur l'Europe. Une allocation active aux titres des Etats-Unis et des marchés émergents peut également être mise en œuvre à la discrétion du gérant. Le pourcentage d'actions visé s'établit entre 0 et 40 %. Les placements obligataires du fonds se composent principalement d'obligations d'Etat et d'entreprises ainsi que d'obligations hypothécaires. Par ailleurs, jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent être investis dans des parts de fonds de placement et d'ETF. Dans le cadre de la gestion du fonds, il est également possible de recourir à des instruments financiers à terme. Conformément à l'article 8 du règlement SFDR*, le gérant du Fonds intègre les risques de durabilité dans son processus d'investissement en tenant compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) lors de la prise de décisions d'investissement ainsi que des conséquences négatives importantes de ces décisions sur les facteurs de durabilité. Le processus d'investissement repose sur l'intégration ESG, les exclusions normatives (notamment, Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées), les exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ». Les actifs dans lesquels le fonds investit sont donc soumis à des restrictions liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En outre, la Société observe les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (« UN PRI ») en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance et les applique dans ses activités d'engagement, par exemple en exerçant ses droits de vote, en promouvant activement les droits des actionnaires et des créanciers et en dialoguant avec les émetteurs. Les entreprises qui contreviennent de façon importante aux principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclues. Les entreprises figurant dans l'indice MSCI ACWI** constituent l'univers d'investissement initial du fonds, tant pour les actions que pour les obligations d'entreprises. Par ailleurs, le fonds peut investir dans des entreprises ou des émetteurs des pays de l'OCDE affichant une capitalisation boursière ou un volume d'obligations émises d'au moins 100 millions d'euros. L'application d'un filtre ESG basé sur les données de MSCI ESG Research se traduit par l'exclusion d'au moins 20 % des sociétés reprises au sein de l'indice MSCI ACWI. Ce filtre repose sur trois notations, que le gérant utilise comme suit :

1. Le score MSCI ESG évalue la sensibilité des entreprises aux risques et opportunités liés aux critères ESG sur une échelle allant de « CCC » (plus mauvaise note) à « AAA » (meilleure note). Il est basé sur les sous-scores pour chacun des trois critères (environnement, social et gouvernance), avec une échelle allant dans chaque cas de « 0 » (plus mauvaise note) à « 10 » (meilleure note). Le fonds n'investit pas dans les entreprises ayant obtenu le score « CCC ». En outre, aucun investissement ne sera réalisé dans les entreprises ayant obtenu le score « B » dans le cas où leur sous-score MSCI ESG est inférieur à « 3 » dans les catégories environnement, social ou gouvernance. Le fonds n'investit pas dans les émetteurs souverains affichant un score MSCI ESG de « CCC » ou « B ».

2. Les filtres MSCI Business Involvement fournissent une analyse de la génération de revenus des entreprises dans des secteurs potentiellement critiques. Le fonds n'investit pas dans les entreprises dont les activités impliquent des armes controversées (armes biochimiques, armes à sous-munitions, armes à laser aveuglantes, mines terrestres, etc.) ou qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires, supérieure à un niveau prédéterminé, dans la vente d'armes autres que celles susmentionnées (armes nucléaires, conventionnelles et civiles), les jeux de hasard, la pornographie, le tabac, la production de charbon ou la production d'électricité à partir du charbon.

3. Le score MSCI ESG Controversies analyse les stratégies de gestion des entreprises et vérifie qu'elles se conforment aux normes et standards internationaux. Le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies est notamment contrôlé. Le fonds n'investira pas dans les émetteurs qui violent ces principes au regard du score MSCI ESG Controversies. Les investissements directs du fonds en titres souverains, le cas échéant, ne porteront pas sur les titres affichant un score insuffisant selon les critères de l'indice Freedom House. Toutefois, le score obtenu selon l'indice Freedom House n'est pas pris en compte pour les titres dans lesquels le fonds investit indirectement par le biais de fonds cibles (pas de transparence). Au moins 90 % des émetteurs des titres en portefeuille sont évalués au regard de leur bilan ESG (à l'exception des investissements dans des fonds cibles et des instruments du marché monétaire). L'accent est placé sur les entreprises et les pays qui affichent de solides performances en matière de durabilité. L'objectif est que la note de durabilité moyenne des actifs du fonds s'établisse à « A ». Des évaluations ESG supplémentaires de l'équipe de recherche du groupe ou de tiers peuvent également être utilisées. L'indice de référence du Fonds est composé du STOXX Europe 50 (NR) (20 %), du JPM EMU Investment Grade 1-10 years (60 %) et du JPM Euro Cash 1 M*** (20 %). Il ne le réplique cependant pas à l'identique et vise à le surperformer, de sorte que d'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont possibles par rapport à l'indice de référence. Pour y parvenir, le fonds fait l'objet d'une gestion active, constamment à la recherche d'opportunités prometteuses susceptibles de générer une performance attrayante. La sélection des investissements s'appuie sur des analyses ESG et de marché ainsi que sur des études macroéconomiques approfondies. Des analyses fondamentales sont également utilisées dans le cadre de la sélection active des placements, qui s'appuie par ailleurs sur une approche axée sur la qualité.

La catégorie de parts est réservée aux investisseurs privés.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de trois ans.

La devise du fonds est l'euro.

Les revenus générés par la catégorie de parts ne sont pas distribués mais réinvestis dans le fonds.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour de bourse.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT



Le classement du fonds dans cette catégorie de risque repose sur ses données historiques et ne constitue donc pas une prévision pour l'avenir. Ce classement n'est pas garanti et peut varier au fil du temps. Un classement dans la catégorie 1 ne signifie pas que le fonds n'est soumis à aucun risque de fluctuation de valeur.

Le fonds est classé dans la catégorie de risque 4 dans la mesure où les données historiques reflètent des fluctuations de valeur moyennes annuelles comprises entre 5 et 10 %. De manière générale, des fluctuations de valeur importantes impliquent un risque de perte plus élevé, mais aussi un potentiel de plus-value plus important. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur la classification, mais peuvent revêtir une certaine importance pour le fonds :

- **Risques de solvabilité** : Le fonds investit dans des obligations. Lorsque la solvabilité des émetteurs individuels diminue ou lorsque ceux-ci deviennent insolvables, la valeur de leurs obligations diminuera.

- **Risques de marché** : La performance des produits financiers, à savoir de leur cours ou leur valeur de marché, dépend notamment de la performance des marchés de capitaux, qui est elle-même conditionnée par la conjoncture économique mondiale et par les conditions économiques et politiques locales. Plus particulièrement sur une bourse de valeurs, la performance générale des cours peut également être influencée par des facteurs irrationnels, à l'image du sentiment, des opinions et des rumeurs.

- **Risques résultant de l'utilisation d'instruments dérivés** : Les produits dérivés sont des contrats financiers à terme, qui reposent sur des valeurs mobilières sous-jacentes telles que des actions, des obligations, des taux d'intérêt, des indices et des matières premières, et qui dépendent de leur performance. Le fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture ou pour augmenter la valeur de ses actifs. Des gains, mais aussi des pertes, peuvent être générés en fonction de la performance des actifs sous-jacents.

- **Risques de change** : Le fonds investit une partie de ses capitaux en dehors de la zone euro. La valeur des devises dans lesquelles ces investissements sont effectués peut diminuer par rapport à celle de l'euro.

Une description détaillée de l'ensemble des risques figure dans le prospectus du fonds à la section « Informations sur les risques ».

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5 %, actuellement 3 %
Frais de sortie	0 %

Ces chiffres sont les montants maximums susceptibles de vous être imputés.

Frais encourus par le fonds en cours d'exercice :

Frais courants	1,17 %
----------------	--------

Frais que le fonds peut être amené à supporter dans certaines circonstances :

Commission de performance annuelle	10 % maximum du surcroît de performance de 200 pb (« Hurdle Rate ») généré par rapport à la performance d'un placement sur le marché monétaire (€STR +8,5 pb) utilisé comme indice de référence à la fin de chaque période de calcul et ne pouvant pas excéder 5 % de la valeur nette d'inventaire moyenne du fonds pendant la période de calcul. Au cours de l'exercice précédent, ces frais se sont montés à 0,44 %.
---	--

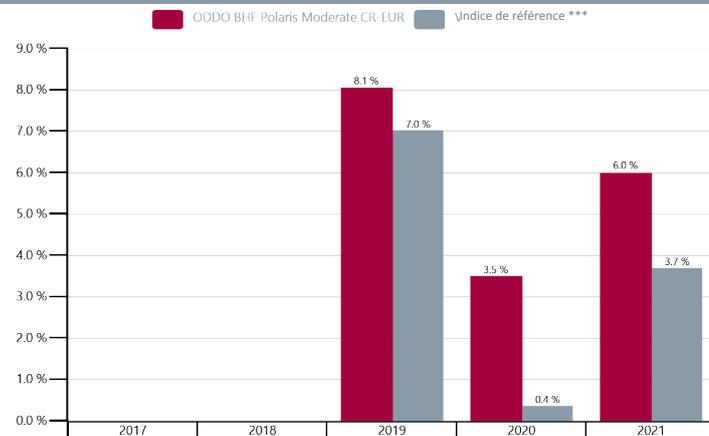
Les frais qui vous sont imputés financent la gestion et la garde du fonds ainsi que sa distribution et sa commercialisation. Ils réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Les frais d'entrée et de sortie désignent dans chaque cas le montant maximum. Dans certains cas, il est possible que les montants que vous payerez soient inférieurs. Veuillez demander à votre conseiller ou distributeur de vous communiquer les montants qui vous sont applicables.

Le taux des « Frais courants » a été calculé à la date de clôture du dernier exercice du fonds, le 31 décembre 2021. Ces frais couvrent l'ensemble des frais et autres paiements du fonds (hors frais de transaction et commission de performance éventuelle) par rapport à l'actif du fonds. Les frais courants peuvent varier d'une année à l'autre.

Des informations détaillées concernant les frais sont disponibles dans le prospectus de vente du fonds.

PERFORMANCES PASSÉES



Sources : calculs internes à l'aide de la méthode de la BVI (Association allemande des fonds de placement)

Le fonds ODDO BHF Polaris Moderate CR-EUR a été lancé le 1^{er} octobre 2018.

Les performances passées ne constituent pas une garantie de l'évolution future du fonds.

Le calcul a été effectué dans la devise du fonds, à savoir l'euro. Le calcul a été réalisé après déduction de tous les frais et commissions, à l'exception des frais d'entrée/de sortie.

Les distributions ou impôts ont été réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de ce fonds est « The Bank of New York Mellon SA/NV, Asset Servicing, Succursale de Francfort-sur-le-Main ».

D'autres informations pratiques en français sur le fonds ainsi que le prospectus de vente, les rapports annuels et semestriels et les prix d'émission et de rachat actuels sont disponibles gratuitement sur notre site internet « am.oddo-bhf.com ».

Le fonds est soumis à la législation allemande en matière de fiscalité des investissements, ce qui peut avoir une incidence sur le régime d'imposition des revenus que vous percevez du fonds. En fonction de votre situation personnelle, d'autres réglementations fiscales peuvent par ailleurs s'appliquer. En cas de doute, consultez votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'ODDO BHF Asset Management GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de vente.

La société de gestion et ce fonds sont agréés en Allemagne et soumis à la surveillance de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 juillet 2022.

Des précisions sur la politique de rémunération actuelle de la société sont disponibles sur internet à l'adresse am.oddo-bhf.com. Elle inclut une description des méthodes utilisées pour calculer la rémunération et les bénéfices versés à des groupes d'employés spécifiques, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et bénéfices, ainsi que des informations sur l'intégration de la gestion des risques de durabilité dans la rémunération. Une version papier peut être gracieusement fournie par la Société sur demande.

* Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

** MSCI ACWI est une marque déposée de MSCI Limited.

*** STOXX Europe 50 (NR) est une marque déposée de STOXX Limited. JPM EMU Investment Grade 1-10 years et JPM Euro Cash 1M sont des marques déposées de JPMorgan Chase & Co.